

Nouvelle affectation pour s'etre plaint de nos conditions

Par timi9, le 12/04/2011 à 13:40

Bonjour,

Suite à des problèmes d'alcoolisme de notre chef de site, ainsi que de mauvaises gestions du site de travail, nous (moi et mes 5 collègues) avons avertis les supérieurs hiérarchiques. Mais ceux-ci l'ont couvert et ont decidé de me changer d'affectation, ainsi qu'un autre collègue, sans raison (afin d'étouffer les problèmes). Et notre chef de site lui n'a pas été inquiété! Nous savons que nous ne pouvons refuser cette affectation, mais avons nous des droits? Nous avons l'impression d'etre sanctionnés pour avoir osé nous plaindre!

Merci d'avance pour votre réponse.